



Sur la route pour un avenir plus vert ! Découvrez nos actions Salon

Toutes les actions sont valables du 12/12/2021 jusqu'au 30/06/2022 inclus

Roulez moins et économisez jusqu'à -20%*

Grâce à l'extra boost, vous arrivez à une réduction totale de :

-20%* < 5 000 km/an	-15%* < 10 000 km/an	-10%* NEW < 15 000 km/an
-------------------------------	--------------------------------	---

sur la prime **RC** ou **RC + (Mini-)Omnium(24+)**

**Un avenir plus vert ?
Ensemble nous pouvons le faire !**

-20%* pour les véhicules 100% électriques	-10%* pour les véhicules plug-in (PHEV) & full hybride (FHEV) avec max. 95 g CO ₂ /km
--	---

sur la prime **RC + Omnium**

-20%* pour les motos 100% électriques	-10%* pour les motos plug-in (PHEV) & full hybride (FHEV)
--	--

sur la prime **RC + Omnium**

-20%*
pour les speed pedelecs
et cyclomoteurs électriques

sur la prime **RC**



* Ces actions **cumulables** sont sous conditions (voir page suivante) et sont également valables en ligne sur [axa.be](https://www.axa.be).

La réduction sur [axa.be](https://www.axa.be) est automatiquement calculée dans le prix affiché. Dans Phoenix, vous devez cocher l'action commerciale afin de bénéficier de la réduction.

(*) Conditions des promotions

Roulez moins et économisez jusqu'à -20%*

Voitures, camionnettes, minibus et mobilhomes

Offre soumise à conditions :

- pour toute nouvelle affaire ou tout changement de véhicule dans un contrat existant et consistant en une réduction de 6% supplémentaire sur la prime des garanties **RC** (Responsabilité Civile), **RC + Omnium(24+)** ou **RC + Mini-Omnium(24+)** déjà réduite avec la réduction habituellement accordée sur ces primes pour kilométrage limité (-15% si < 5000 km/an, -10% si < 10 000 km/an, -5% si < 15 000 km/an) si le preneur d'assurance déclare que :
 - le conducteur principal a eu au maximum un sinistre RC et/ou Accident (Dégâts Matériels) en tort au cours des 5 dernières années (avec ou sans Joker for you) et
 - le véhicule assuré parcourra respectivement moins de 5 000 km, moins de 10 000 km ou moins de 15 000 km par année d'assurance.
- le preneur d'assurance doit être une personne **physique** ou **morale** (indépendant et PME), le véhicule (voiture, minibus, mobilhome ou camionnette) doit être à **usage privé** (et chemin du travail) et le conducteur principal, qui doit être désigné dans le contrat, doit être âgé d'au moins 25 ans.

La réduction est valable **jusqu'à la prochaine modification importante du contrat** (changement de véhicule, de preneur d'assurance ou de conducteur principal).

Un avenir plus vert ? Ensemble nous pouvons le faire !

Voitures, camionnettes, minibus, mobilhomes et motos électriques & hybrides

Offre soumise à conditions :

- pour toute nouvelle affaire ou tout changement de véhicule dans un contrat existant à la souscription de la couverture **RC** (Responsabilité Civile) + **Omnium** au nom d'une personne **physique** ou **morale** (indépendant et PME)
- le véhicule peut être neuf ou d'occasion, à usage **privé** (et chemin du travail) ou **professionnel** et le conducteur principal, qui doit être désigné dans le contrat, doit être âgé d'au moins 25 ans (30 ans pour les motos).

La réduction est valable **jusqu'à la prochaine modification importante du contrat** (changement de véhicule, de preneur d'assurance ou de conducteur principal) et **prend fin automatiquement en cas de suppression de l'Omnium**. Elle subsistera néanmoins en cas de passage, en cours de contrat, de l'Omnium à la **Mini-Omnium** et prendra alors fin automatiquement en cas de suppression de la Mini-Omnium.

Les véhicules hybrides (excepté les motos) doivent répondre à la norme WLTP (**émission de CO₂ : max. 95 g CO₂ /km**).

Speed pedelecs et cyclomoteurs électriques

Offre soumise à conditions :

- pour toute nouvelle affaire ou tout changement de véhicule dans un contrat existant à la souscription de la couverture **RC** (Responsabilité Civile) au nom d'une personne **physique** ou **morale** (indépendant et PME) pour un cyclomoteur électrique (max. 50cc/4 kW et max. 45 km/h) ou un speed pedelec (4 kW et max. 45 km/h) soumis à l'obligation d'assurance en RC
- le véhicule peut être neuf ou d'occasion, à usage **privé** (et chemin du travail) ou **professionnel** et le conducteur principal, qui doit être désigné dans le contrat, doit être âgé d'au moins 30 ans (cyclomoteur électrique) ou entre 25 et 80 ans (speed pedelec).

La réduction est valable **jusqu'à la prochaine modification importante du contrat** (changement de véhicule, de preneur d'assurance ou de conducteur principal).

Sans oublier les autres avantages...

Votre client combine voiture/camionnette et moto ?		Votre client roule avec un monospace ou un break ?	Votre client transporte du matériel/marchandises ?
Conducteur < 30 ans :	Conducteur ≥ 30 ans :		
-50%	-75%	-10%	-10%
sur les primes RC Moto et Protection Juridique		sur la prime Omnium(24+)	sur l'option "transport pour compte propre" via Verheyen
pas d'application pour les cyclomoteurs max. 50cc/4 Kw et 45 km/h		Conditions :	
Cumulable avec la promo pour les motos électriques/hybrides		<ul style="list-style-type: none"> ■ âge du conducteur principal : entre 30 et 45 ans ■ puissance du véhicule : entre 50 et 130 Kw ■ valeur catalogue entre 25 000 et 37 500 euros HTVA 	

